NOTRE-DAME-DES-LANDES : un entêtement coupable

En Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire, la CGT, la FSU et Solidaires ont porté une appréciation négative face au projet d'aéroport de Notre Dame des Landes. Elles l'ont fait à partir d'une approche essentiellement syndicale et environnementale. Les trois unions départementales entendent se positionner à partir d'une entrée syndicale capable d'appréhender un intérêt général soucieux de développement soutenable, de qualité de vie et de travail.

Sous la pression du groupe Vinci, et des lobbies patronaux particulièrement actifs, le gouvernement a choisi en fin d'année 2015 de relancer ce projet d'aéroport. Les déclarations obstinées du premier ministre ne font que confirmer une vision en trompe l'œil de la modernité. Cette annonce, en pleine préparation et déroulement de la COP 21, a ainsi alimenté des conceptions et logiques principalement productivistes ou de prestige. Le projet Notre Dame des Landes, voulu comme une vitrine du Grand Ouest fait l'impasse sur l'optimisation pourtant possible de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique à Bouguenais.

Notre Dame des Landes s'inscrit dans un vaste meccano d'aménagement de la métropole nantaise. La fermeture de Nantes Atlantique ouvrirait un considérable marché immobilier aux promoteurs sur l'agglomération nantaise. Le prétexte de reconstruction très controversée du CHU sur l'île de Nantes est mis en avant pour entreprendre les travaux. Les friches industrielles font l'objet de spéculations juteuses (plusieurs milliards d'euros d'enjeux). La reconversion industrielle du bassin nantais en serait aussi accélérée au profit du tertiaire et des nouvelles technologies (pôle « Jules Verne »).

Désindustrialiser le sud Loire nantais accentuera le déséquilibre des activités sur l'agglomération. Les franchissements de la Loire seront encore plus problématiques. Faire miroiter une montée en puissance autour du fret aérien ne tient pas l'argumentation dans un pays où tout est organisé à partir de Roissy. Les conséquences en termes de transport routier, d'aménagement ferroviaire, de coûts énergétiques et de pollutions induites ne sont pas sérieusement étudiées. Quant à l'emploi, contrairement aux affirmations il n'a rien de garanti en termes de progression. Il dépendra largement des délocalisations inévitables touchant aussi bien l'agglomération nantaise que celle de Rennes, voire d'Angers. Economiquement, ce projet néglige de s'inscrire dans une approche globale intégrant le devenir des énergies fossiles, les conséquences multiples d'artificialisation des espaces ruraux et des terres par les ouvrages qu'il nécessite. Notre Dame des landes répond à une vision en déphasage avec la manière de penser une économie respectueuse de l'environnement et des hommes.

En Pays de la Loire, relayant les positions patronales et des décideurs économiques, la nouvelle majorité régionale fait bloc avec Matignon pour évacuer la ZAD et commencer les travaux. Agissant pour le compte de l'Etat le groupe Vinci, demande à la justice de faire évacuer les quatre derniers agriculteurs et les 11 familles qui vivent encore sur le site. De fortes astreintes destinées à les ruiner, la confiscation des cheptels et du matériel agricole sont en jeu. Contrairement à son engagement, le gouvernement le renie et veut engager les expulsions sans attendre l'issue de tous les recours en suspens. Il s'agit là d'une trahison supplémentaire.

Les UD CGT, Solidaires et FSU de Loire-Atlantique demandent :

- qu'il ne soit procédé à aucune expulsion ni expropriation sur la ZAD. Tous les recours déposés doivent être traités et recevoir décision de justice.

- qu'une étude indépendante sérieuse soit menée pour étudier les avantages et inconvénients du maintien en exploitation de Nantes Atlantique.

- **qu'il soit mis un terme aux arrestations de manifestants, confiscations d'engins agricoles, véhicules et permis de conduire qui relèvent de la criminalisation du mouvement social**

L'Etat et le pouvoir politique n'ont pas le droit de confondre l'ordre républicain et la recherche délibérée de l'affrontement.